

## APPLICATIONS SMARTPHONES DE NOTIFICATION ET CLASSEMENT DES PRODUITS COSMETIQUES

Les entreprises de la cosmétique ont à cœur de fournir aux consommateurs des informations pertinentes pour les aider à faire un choix éclairé. La Fédération des entreprises de la Beauté (FEBEA) partage donc le souhait légitime des consommateurs de connaître et d'apprécier la composition des produits d'hygiène et de beauté, même si la liste des ingrédients figure obligatoirement sur les emballages et que la sécurité des cosmétiques est strictement contrôlée avant leur mise en vente. La FEBEA est très attentive à l'utilisation d'informations scientifiquement exactes, particulièrement en termes de sécurité des ingrédients. C'est pourquoi, la FEBEA est vivement préoccupée par les informations erronées, obsolètes, partielles voire inappropriées que certaines applications pour smartphones transmettent sur la base de partis pris sans fondement scientifique robuste et/ou d'algorithmes mal choisis.

En effet, la FEBEA constate :

- **Des qualifications d'ingrédients dénigrantes et des classements de produits selon une méthodologie qui ignore que la sécurité de chaque produit est rigoureusement évaluée et qu'il n'est mis sur le marché que s'il est sûr pour la santé du consommateur.**
- **Des classifications absurdes susceptibles d'induire – entre autre choses - le mésusage de produits par des populations pour lesquelles certains produits sont interdits.**
- **Des incohérences dans les qualifications des ingrédients utilisés dans plusieurs produits.** Une même application n'attribue pas la même note à un ingrédient d'un produit à un autre.
- **Des données obsolètes qui questionnent sur la fiabilité des bases de données utilisées :** la liste des ingrédients du produit indiquée par l'application peut être différente de la liste des ingrédients inscrite sur l'emballage du produit dont le code-barres vient d'être scanné ! En effet, le code-barres n'est pas l'outil pertinent pour accéder à la composition du produit.
- **Des informations dont on peut raisonnablement douter de l'objectivité** lorsqu'elles sont mises à disposition par des applications qui proposent des services premium payants ou redirigent vers des sites marchands où sont proposées d'autres marques de cosmétiques en alternative aux produits critiqués du fait de leur composition.

La FEBEA rappelle :

- **Un produit cosmétique n'est mis sur le marché que si l'évaluation préalable de chacun de ses ingrédients et du produit fini a permis de vérifier que le produit est sûr pour la santé du consommateur dans les conditions normales d'utilisation.**
- **Qu'ils soient d'origine naturelle ou synthétique,** les ingrédients utilisés dans les cosmétiques font l'objet : (I) d'autorisation préalable pour certains ingrédients spécifiques (filtres de protection solaire, colorants et conservateurs) ; (II) de restriction (concentration maximale autorisée), ou (III) d'interdiction suite à l'évaluation faite par le comité européen chargé de la Sécurité des consommateurs (CSSC), par exemple : un ingrédient dont l'inhalation présente un risque est interdit dans les produits en spray.
- Les ingrédients sont évalués en tenant compte de leur concentration, de leur usage prévisible et des risques pour chacune des populations concernées (enfants, personnes fragilisées, etc.) Pour cette raison, **il ne peut pas y avoir de perturbateur endocrinien avéré dans un produit**

cosmétique, et les produits destinés aux enfants en bas âge sont évalués selon des critères spécifiques.

- Les produits cosmétiques mis sur le marché, dans le strict respect des réglementations européennes et nationales ne sont donc **en aucun cas à risque, ni dangereux quelle que soit la population à laquelle ils sont destinés.**
- Cette réglementation qui encadre strictement la fabrication et la commercialisation des produits cosmétiques en Europe, **est reconnue pour être la plus rigoureuse au monde et la plus protectrice des consommateurs.**

Sous couvert de décrypter la composition des produits, les éditeurs de ces applications stigmatisent certains ingrédients qui seraient, selon eux, « à risque », « indésirables ». Leur utilisation dans la composition d'un cosmétique entraîne son classement dans les produits « à risque ». Ces **partis pris, sans fondement scientifique robuste**, alimentent la controverse et l'anxiété des consommateurs.

**La FEBEA souligne que la mise à disposition d'information pour aider le consommateur à faire un choix et une utilisation éclairés des produits cosmétiques est au cœur des préoccupations du secteur.** Elle comprend l'utilité d'une information simple à assimiler dès lors que cette information est juste et avérée.

Pour toutes ces raisons la FEBEA a pris contact avec certains éditeurs des applications smartphones pour les rencontrer, afin d'envisager avec eux les modalités à mettre en œuvre afin d'apporter une information, facilement accessible mais rigoureuse et juste. A ce stade, tous les contacts pris n'ont pas abouti à une rencontre.

# L'ORÉAL

Cosmétique Active

Levallois, le 7 décembre 2018

Cher Docteur,

Nombreux sont les patients et professionnels de santé à nous interroger, mon équipe et moi-même, au sujet des applications smartphone sur les produits cosmétiques telles que Yuka, INCI Beauty et QuelCosmetic.

En effet, désormais, les patients ont la possibilité de scanner les produits que vous leur prescrivez afin d'obtenir des informations complémentaires.

Chez Cosmétique Active, nous sommes convaincus qu'une information complète et rigoureuse concernant nos produits est nécessaire. Nous partageons donc l'objectif de ces applications qui visent à contribuer à informer les consommateurs sur les compositions des produits afin de les guider dans leur choix.

Pour autant, la démarche des applications montre actuellement différentes limites, ainsi que certaines erreurs. Et pour les utilisateurs de ces applications, comme pour vous, il est difficile de s'y retrouver.

Cosmétique Active étant vivement préoccupée par cette situation, je tenais à vous apporter un éclairage pour répondre aux interrogations de vos patients, et vous fournir des informations scientifiquement justes.

En effet, pour Cosmétique Active, la sécurité a toujours été, et sera toujours, une priorité absolue. Cela se traduit par une évaluation rigoureuse et systématique de la sécurité des ingrédients et des produits. Notre approche est fondée scientifiquement, issue d'années de recherches, et vise à rester en permanence à la pointe de l'innovation.

À ce titre, conformément au Règlement cosmétique en vigueur en Europe, qui est l'un des plus drastique du monde, la sécurité s'apprécie sur la base d'un ensemble de critères :

- > la nature de chaque ingrédient,
- > la concentration de chaque ingrédient dans la formule
- > la destination du produit (produit visage, capillaire, ..)
- > l'usage du produit (à rincer, sans rinçage,...)
- > la population cible (bébé, adulte, ...)
- > le conditionnement et le mode d'application (spray, aérosol, tube, pot, flacon-doseur, lingettes,...).

C'est au regard de l'ensemble de ces critères que sont évalués tous nos produits cosmétiques par nos laboratoires et qu'ils sont contrôlés par les autorités.

Pour autant, les applications n'évaluent quant à elles les produits qu'au regard de la nature de l'ingrédient isolé, et, pour certaines d'entre elles, en tenant compte de la population cible. Vous comprendrez aisément que cela soit insuffisant pour juger de façon fiable et scientifique de la sécurité d'un produit.

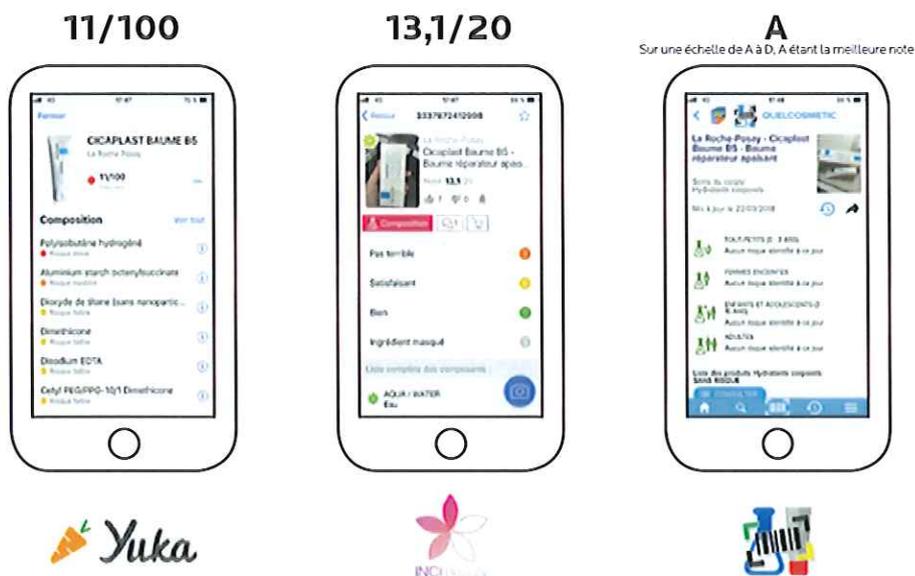
# L'ORÉAL

## Cosmétique Active

En outre, force est de constater que certaines informations relayées par les applications sont inexactes. À titre d'exemple :

Ingrédients mis en cause	Exemple de produits concernés	Illustration des erreurs relevées	La réalité
POLYISOBUTÈNE HYDROGÉNÉ	La Roche-Posay, Cicaplast Baume B5 Vichy, Neovadiol Rose Platinum	Le POLYISOBUTÈNE HYDROGÉNÉ est considéré comme une huile minérale issue du raffinage du pétrole	<b>FAUX</b> : il s'agit d'une huile de synthèse
CI 77891 / TITANIUM DIOXIDE	La Roche-Posay, Cicaplast Baume B5 Vichy, Neovadiol Rose Platinum Sanoflore, Crème des Reines	L'ingrédient est mentionné comme étant sous forme de nanoparticules	<b>FAUX</b> : l'ingrédient présent dans nos formules n'est pas utilisé sous forme de nanoparticules

En conséquence, l'évaluation d'un même produit peut s'avérer contradictoire d'une application à l'autre, ce qui est source de confusion pour vous et pour les consommateurs. Par exemple, s'agissant de notre produit **LA ROCHE-POSAY CICAPLAST BAUME B5** :



Aujourd'hui, face à ce constat, nous insistons sur la nécessité de donner une information scientifiquement juste. Notre fédération professionnelle (Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA)) a édité différents outils qui peuvent vous éclairer : communiqué et Livre blanc. Nous joignons ces éléments au présent courrier.

Au-delà, soyez assurés que nous faisons tout pour faire progressivement corriger les erreurs détectées sur nos produits au sein de ces applications, de façon à ce que les utilisateurs puissent retrouver demain une information plus fiable.

Bien entendu, mon équipe et moi-même restons à votre disposition.

Je vous prie, Cher Docteur, de recevoir mes respectueuses salutations,

Aline Cristiani  
Directrice Générale Cosmétique Active France